

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DFPE 178** Subventions (680.288 euros), prorogation et avenants n° 3 avec l'association Institut d'études, de recherches et de formation en action sociale (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 3 janvier 2017 par l'association I.E.R.F.A.S. (Institut d'Etudes, de Recherches et de Formation en Action Sociale) et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Institut d'études, de recherches et de formation en action sociale (I.E.R.F.A.S.) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 3 aux conventions, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association " Institut d'études, de recherches et de formation en action sociale " (I.E.R.F.A.S.) ayant son siège social 25, rue du Général Beuret (15e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association le 3 janvier 2017.

Article 2 : Une subvention de 191.578 euros est allouée à l'association " Institut d'études, de recherches et de formation en action sociale " (I.E.R.F.A.S.) pour sa crèche « Firmin Marbeau » située 29 rue du Général Beuret PARIS 15ème, (N° Tiers Simpa : 20559 – N° Dossier : 2019-01748).

Article 3 : Une subvention de 488.710 euros est allouée à l'association " Institut d'études, de recherches et de formation en action sociale " (I.E.R.F.A.S.) pour sa crèche « Fourcade » située 29 rue du Général Beuret PARIS 15ème, (N° Tiers Simpa : 20559 – N° Dossier : 2019-01749).

Article 4 : La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**